



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Nogent-Difficultes-de-maintenance-recurrentes-et-prises-de-risques-repetees>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Nogent : Difficultés de maintenance récurrentes et prises de risques répétées**

27 février 2020

France : Nogent : Difficultés de maintenance récurrentes et prises de risques répétées

Dans une centrale nucléaire, il est des équipements si importants qu'en cas de panne, le réacteur doit être arrêté. Ce que l'exploitant de la centrale nucléaire de Nogent (Grand Est) n'a pas fait. Face à des difficultés de réparations, EDF persévère et viole les règles d'exploitation.

C'est par l'Autorité de sûreté nucléaire que l'information sera transmise au public, avec quelques semaines de retard : début février 2020, un test montre que **2 robinets d'alimentation en eau d'un générateur de vapeur ne marchent** pas sur le réacteur 2 de Nogent. Or ces robinets doivent être fonctionnels. **S'ils ne peuvent pas être réparés très rapidement - sous 8 heures - le réacteur nucléaire doit être arrêté. Question de sûreté.**

Investigations et diagnostics sont lancés par EDF pour identifier l'origine du dysfonctionnement. **Plusieurs interventions sont faites, mais ces tentatives de réparations ne résolvent pas la panne. Le temps passe, le délai maximal autorisé touche à sa fin, mais l'exploitant du réacteur 2 de Nogent persévère.** Pas question de stopper la production d'électricité. EDF aura laissé fonctionner son réacteur nucléaire sans avoir pu identifier et réparer la panne des équipements dans les temps, et sans avoir non plus respecté les règles qui sont censées régir l'exploitation de l'installation nucléaire.

Mauvais état des équipements, difficultés de diagnostics et de réparation, poursuite de la production électrique aux dépens des règles d'exploitation... On comprend qu'EDF ne mette pas en avant dans les actualités de la centrale [1] nucléaire cette nouvelle déclaration d'évènement pourtant classé comme significatif pour la sûreté. On comprend aussi que l'exploitant ait mis **près d'une semaine à prévenir l'Autorité de sûreté nucléaire.**

Cette déclaration survient juste après la **mise à l'arrêt du réacteur 2 le 15 février pour plusieurs mois, afin de réaliser sa 3ème visite décennale, un grand programme de vérifications et de remises en conformité des équipements. Cet arrêt, au coût financier**

très important, a été précédé d'un [arrêt non prévu le 9 février](#) le lendemain du constat de panne des robinets des générateurs de vapeur. Mais cette fois c'était un "dysfonctionnement sur armoire électrique". Peu avant, fin janvier 2020, deux autres déclarations étaient faites : plusieurs jours durant, du [combustible nucléaire a été manipulé dans un bâtiment qui avait un problème de ventilation](#) (et donc des risques de dispersion de radioactivité et de contamination des personnes et de l'environnement), qui était pourtant censé avoir été réparé. Les difficultés de réparations ne sont donc pas nouvelles sur le site nucléaire de l'Aube, et ne datent pas d'hier comme le montre l'autre déclaration d'incident communiquée fin janvier 2020 par l'ASN. Une affaire qui ne manque pas de sel et qui pointe aussi la qualité de la maintenance faite sur les réacteurs nucléaires de Nogent, leur surveillance et les vérifications qui sont censées être faites après ce type d'interventions. Une affaire qu'EDF a déclaré à l'Autorité de contrôle à un niveau de gravité sous-estimé et qui a été reclassé. Dans la [lettre d'actualité de décembre 2019](#), publiée le 16 janvier 2020, dans un petit encart à gauche intitulé *Transparence*, EDF annonce que "des rayures ont été constatées sur des joints d'étanchéité de plusieurs matériels (...) requis en cas de situation accidentelle". C'est tout, l'exploitant n'en dira pas plus. Et ne communiquera pas sur le reclassement de l'évènement fait le 10 janvier 2020, soit 1 semaine avant la publication de la lettre d'informations d'EDF. Lors de la 3ème visite décennale du réacteur 1 en 2019, plusieurs [dégradations ont été faites sur des matériels du fait de l'utilisation d'outils inadaptés](#). Joints d'étanchéité et câbles électriques ont été abîmés par les opérations d'entretien de l'installation. De quoi se poser des questions quant aux opérations de la visite décennale du réacteur 2. De quoi se faire une idée de ce qu'EDF entend par "transparence" dans sa communication et "maintenance" de ses installations.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Publié le 27/02/2020

Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 14 février 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect du délai de repli du réacteur 2.

Le 8 février 2020, lors d'un essai consistant à vérifier le bon fonctionnement des automatismes de sauvegarde du réacteur, l'exploitant a constaté l'**impossibilité de procéder à la fermeture de deux robinets d'alimentation en eau d'un des quatre générateurs de vapeur**. Les générateurs de vapeur permettent d'évacuer l'énergie produite par le réacteur par transformation de l'eau d'alimentation en vapeur, qui entraîne la turbine et l'alternateur. **En cas d'accident il peut être nécessaire d'interrompre l'alimentation en eau d'un générateur de vapeur afin notamment d'éviter un refroidissement trop important du circuit primaire.**

Les spécifications techniques d'exploitation en vigueur demandaient, dans le cas présent, de **procéder à la réparation sous huit heures des équipements concernés ou, à défaut, d'engager la mise à l'arrêt du réacteur**. L'exploitant a immédiatement procédé à des investigations afin de déterminer l'origine du dysfonctionnement constaté.

Après plusieurs interventions, le fonctionnement satisfaisant de ces équipements n'a pu être retrouvé qu'au-delà du délai de huit heures spécifié (dépassement de quarante-sept minutes).

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois au regard du **dépassement du délai pour initier le repli du réacteur**, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-STE-du-reacteur-2-de-la-centrale-nucleaire-de-Nogent-sur-Seine>

Notes

[1] <https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-nogent-sur-seine/actualites>